contre les taux exorbitants et inéquitables chargés à ses membres pour l'usage des facilités télégraphiques du Canadien Pacifique comparativement aux taux chargés pour son propre service d'information. Les associations coopératives de l'Est et de l'Ouest ont fait front commun dans cette lutte qui fut éventuellement gagnée. Le principe a été reconnu que l'information n'était pas du domaine des chemins de fer et le Canadien Pacifique a volontairement rendu aux journaux canadiens les droits canadiens à la Presse Associée, la plus forte association coopérative des éditeurs de journaux américains. En 1911 la Presse Canadienne, Limitée, a été organisée afin de prendre la succession de ces droits au compte de l'ensemble des éditeurs canadiens, et ce lien est le seul qui ait existé jusqu'à cette période entre les quatre associations couvrant différentes sections. Ces associations étaient toutes coopératives et seuls les quotidiens pouvaient en faire partie autant qu'ils étaient membres en même temps de la Presse Canadienne, Limitée.

Les années qui ont immédiatement suivi, E. H. Macklin, président de la Presse Associée de l'Ouest, a travaillé sans relâche à la formation d'une association nationale d'information coopérative couvrant tout le Dominion. Mais, pour unir ces quatre associations en une seule, il y avait la difficulté apparemment insurmontable de couvrir, par de dispendieux fils télégraphiques à bail, les brèches géographiques, manquant d'une population suffisante pour soutenir la publica-Ces brèches sont entre Saint John et Montréal. Ottawa et tion d'un quotidien. Winnipeg, et Calgary et Vancouver. Cependant, la guerre a fourni l'impulsion nécessaire pour surmonter cette difficulté. Le gouvernement Borden, constatant que l'unification du Canada au point de vue information était essentielle à la poursuite heureuse de notre participation à la guerre, accorda en 1917 une subvention annuelle de \$50,000 pour le but déterminé de combler ces brèches par un fil à bail. En conséquence, le 1er septembre de l'année les quatre coopératives sectionnelles ont été combinées en une seule agence nationale sous le nom de La Presse Canadienne, opérant sous une charte du Dominion.

En 1924 cette subvention a été retirée, mais La Presse Canadienne à cette époque était capable et consentante d'assumer seule ses frais d'entretien, et elle sentait qu'elle serait ainsi libérée de tout soupçon de contrôle par un gouvernement, si petit soit-il. Il a été décidé à l'assemblée annuelle de 1925 que "jamais dans l'avenir la Presse Canadienne ne devrait accepter de subventions d'aucune source".

La Presse Canadienne a créé des alliances avec la Presse Associée, et les agences Reuters et Havas, avec lesquelles elle échange les nouvelles qu'elle rassemble pour celles du reste du monde. Son siège social est à Toronto mais elle maintient des bureaux à Londres, New-York, Halifax, Montréal, Ottawa, Winnipeg, Edmonton et Vancouver. Avec quelques rares exceptions la Presse Canadienne englobe tous les quotidiens canadiens.

Procédé actuel pour être membre de La Presse Canadienne.—La Presse Canadienne opère d'après une loi du gouvernement fédéral, 1923, comme une association coopérative sans profit. Elle n'a pas de capital-actions et chaque quotidien désirant ses services doit en être membre. Chaque membre a droit à un vote aux assemblées annuelles ou spéciales et ainsi les journaux les plus riches ne sont pas plus favorisés sous ce rapport que les plus petits quotidiens des petites villes nouvelles. A l'assemblée annuelle 21 directeurs, représentant toutes les sections du pays, sont élus et à leur tour ils élisent pour l'année un président honoraire, un président, et un premier et un deuxième vice-présidents. Chaque membre a droit au service complet d'information qui n'est limité que par sa capacité de payer. En retour ce membre s'engage à donner à l'association, exclusivement, les nouvelles locales et régionales qu'il cueille. Il s'engage également à payer les répartitions prélevées sur une base